TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.

Successions ouvertes

Mary Louise Armbruster, Patrick Lawler, Isaac Murkinson.

Mme Mary E. Simpson vs R. J. Mainegra, réclamation de $1,666-55

Demandes d'émancipations :

Peter et Mary Kennedy.

La succession de Louis Lay vs Sophie Lay et als, demande de partage.

Les héritiers de E. F. DelBondio vs Peter H. Linsen, action en recouvrement de $181, sur un compte courant.

Joseph F. Font vs Edw. J. Font, demande de partage.

Hy. Lutz Jr. vs Julia Feicht, séparation de corps et de biens.

Mamie Ewing vs Thos Derrigan, demande de divorce.

Deuxième Cour Inférieure

Juge A. M. Aucoin.

Comparutions :

Willie Burrell, attaque et blessures; Jos Davis, M. Morris, actes de violence; C. J. Royal, désertion; Valant Williams, voir A. J. Dansi, diffamation.

Condamnations :

Léon Flor, actes de violence, $10 d'amende ou 30 jours d'incarcération; Thos R. Jeoffry, port d'arme cachée, $10 d'amende ou 30 jours d'incarcération.

Envoyé devant la cour criminelle :

Hy Drake, attaque à main armée.

Acquitté :

Geo. Nicholas, actes de violence; Thos. R. Jeoffry, attaque à main armée.

COW PEAS

A vendre en lots pour vous satisfaire.
J. T. Gibbons, marchand de grain,
Angles des rues Poydras et Saint Peters.
Unsl—2 mois—merc vend sam

FAITS DIVERS.

LA GREVE.

La situation créée par la grève des charpentiers semble s'aggraver et il est possible qu'un nouveau refus de l'Association des maîtres constructeurs soit suivi d'une grève générale des membres de toutes les unions ouvrières. C'est non seulement possible mais probable, car les charpentiers et les poseurs de briques comptent, dans une grande mesure, sur une grève générale pour régler le différend avec leurs patrons.

Une conférence a été de nouveau demandée hier à M. Stone personnellement et à M. Fromberg, président de l'Association des maîtres constructeurs, et en cas de refus des orateurs expliqueront la position prise par les grévistes dans un mass meeting général qui se tiendra à la fin de la semaine.

Les grévistes prétendent qu'ils sont plus en mesure que jamais de continuer la lutte. Ils ont reçu hier de l'organisation générale un chèque de $3000, qui leur permettra de continuer la grève pendant quelque temps, d'autant mieux qu'ils ont des revenus d'autres sources.

Les patrons des deux organisations, qui agissent en parfaite harmonie, désirent évidemment arriver à un règlement, tandis que les grévistes imposent certaines conditions dont la principale est la reconnaissance de l'union.

Si une grève générale est ordonnée elle sera maintenue jusqu'à la reconnaissance de l'union, et il est déclaré qu'aucun autre moyen d'entente ne sera pris en considération.

FAIT DISPARAITRE LES ROUSEURS ET BOUTONS EN DIX JOURS.

SATINOLA est une nouvelle découverte garantie et l'argent sera remboursé toutes les fois qu'elle ne fera pas disparaître rousseurs taches livides hâle points noirs, boutons et toutes décolorations et éruptions qui défigurent de quelque façon qu'elles datent. Cas ordinaires guéris en dix (10) jours, les plus mauvais en 15 ou 20 jours. La peau sera ensuite souple, unie, saine et belle. Son usage ne peut nuire en aucune façon. Quant à notre réputation et à la confiance que nous devons inspirer nous vous référons à la Banque Commerciale et la Banque de Henry Paris Tennessee, où a tout fonctionnaire de comté. Demandez SATINOLA à votre pharmacien et s'il ne l'a pas envoyez nous 50 cts en timbres de poste et nous vous enverrons un paquet de Satinola par la poste. S'il n'est pas ce que nous prétendons, prévenez nous en et nous vous rembourserons votre argent. Adresse:

NATIONAL TOILET COMPANY
Paris Tennessee.

Poudre Dentifrice
PARFAITE DU
Dr. Lyon.
UN ARTICLE DE TOILETTE D'UNE GRANDE FINESSE.
Les personnes raffinées en font usage depuis plus d'un quart de siècle.
PRÉPARÉE PAR
J. W. Lyon, D.D.S.
7 jan 1 An—mer

Assemblée Générale de la Louisiane.

Baton Rouge, 7 juin.

SENAT.

A l'ouverture de la séance M. Voegtle a déposé un projet de loi amendant la constitution de façon à donner aux maires le droit de vete pour les lois relatives à l'administration des villes ou disposant d'argent de leurs trésors.

Les bills suivants ont été déposés :

Par M. Babington, requérant la compagnie du chemin de fer de Louisville et Nashville de modifier le pont sur le Chef Menteur.

Par M. Millsaps, pour réglementer les comptes publics.

Par M. Brady, pour amender la loi de la commission des docks de façon à donner un représentant à la paroisse de Jefferson.

Par M. Teal, pour amender les articles 1035 et 1037 des statuts révisés de 1870 de façon à permettre aux shérifs de franchir les limites des paroisses pour délivrer des documents etc.; pour amender la loi des corporations municipales de façon à permettre aux villages de s'assurer la protection contre l'incendie.

Par M. Sauer, pour la création du district de drainage de Red River et Bayou des Glaizes.

Le sénateur Dymond a déposé une résolution invitant les représentants de la Louisiane au congrès à voter en faveur de toute législation dans l'intérêt des bons chemins.

M. Dymond a déposé aussi une résolution approuvant le procès intenté par le gouverneur Heard pour déterminer les lignes de démarcation des huîtrières.

Comités.

Le sous-comité chargé d'une enquête sur la légalité du projet de loi Hyams tendant à licencier les pourvoirs a été requis de faire son rapport au comité judiciaire jeudi matin.

Le comité des institutions charitables a décidé de faire un rapport favorable sur le bill relatif à l'hôpital de Monroe.

Le bill requérant des compartiments séparés pour les races sur les bacs, le bill requérant un cautionnement de 250,000 aux compagnies de garantie et le bill enjoignant aux compagnies d'indemnités de payer des honoraires d'avocat dans certains cas seront discutés par le comité des corporations mercredi soir.

Par sept voix contre cinq le comité des affaires paroissiales a décidé de faire un rapport défavorable sur le projet de loi divisant la paroisse de Catahoula.

Le nouvel adjudant général.

L'adjudant général Stafford est entré en fonctions succédant au général Allen June.

BASE-BALL.

Nashville, 3; New Orleans 2.
Birmingham, 4; Shreveport, 4.
Atlanta, 4; Little Rock, 0.
Memphis, 3; Montgomery, 1.
Augusta, 2; Savannah, 1.
Boston, 4; Detroit, 3.
St Louis, 6; Washington, 3.
Chicago, 6; Philadelphie, 1.
Louisville, 4; St Paul, 1.
Columbus, 10; Minneapolis, 0.
Indianapolis, 6; Kansas City, 2.
Toledo, 7; Milwaukee, 6.

DRAME CONJUGAL.

Un marchand de légumes ambulant du nom de Charles J. Rivière s'est rendu hier, à midi moins quelques minutes, au numéro 2100 de la rue Ste-Anne, où résidait sa femme, et a fait feu cinq fois sur elle, la blessant mortellement.

Rivière, qui est âgé de 32 ans, est né à la Nouvelle-Orléans de parents autrichiens, chez qui il réside actuellement 1516, Chemin de Gentilly, et depuis quelques années il gagne sa vie en vendant des légumes dans une charrette. Il s'est marié deux fois et a une petite fille de son premier mariage. C'est il y a deux ans qu'il a épousé celle sur laquelle il a tiré hier, Clara Shuyot.

Ce mariage ne fut pas heureux, car les époux se séparèrent trois fois, la première six mois environ après leur union. Ils firent la paix, mais leur réconciliation ne dura pas une semaine. Cependant Mme Rivière fit des ouvertures à son mari et la paix fut de nouveau rétablie.

Le couple s'établit dans une maison que Rivière fit meubler.

Il y a quelques mois ils se séparèrent une troisième fois et Mme Rivière se voyait dans la nécessité de vendre les meubles pour subvenir à ses besoins. Pendant ce temps Rivière n'a paru guère s'occuper de sa femme, mais en apprenant la vente des meubles sa colère n'a plus connu de bornes.

Apprenant que sa femme demeurait rue Ste-Anne, 2100, près de la rue Johnson, il s'y est rendu hier matin après avoir acheté un révolver du calibre 38 et une douzaine de cartouches.

Au moment où il est arrivé, onze heures 45, Mme Rivière était sortie, mais elle n'a pas tardé, et en entrant dans la cuisine elle s'est trouvée face à face avec son mari.

Celui-ci avant manifesté le désir de lui parler Mme Rivière s'assit.

Rivière lui dit aussitôt :

"Pourquoi avez vous vendu nos meubles ?"

Mme Rivière baissa la tête et ne répondit pas, et son mari lui demanda si elle consentirait à vivre de nouveau avec lui.

Elle répondit oui, mais Rivière sortit presqu'immédiatement son revolver et s'avança. Il était tout près de sa femme quand il a fait feu pour la première fois. Elle a reculé au moment où Rivière tirait pour la seconde fois, et elle est finalement tombée mortellement blessée sur un lit.

Mme Alphonse Lavrisson et sa fille Jennie, chez qui demeurait Mme Rivière depuis deux semaines, ont assisté à la tragédie. Elles estimaient beaucoup Mme Rivière, qui revenait de l'épicerie voisine quand elle a trouvé son mari.

Le capitaine Capo, le caporal Long et l'agent Labeaud sont arrivés à la maison quelques instants après les coups de feu et ont trouvé Mme Rivière étendue sur le lit.

Rivière était assis dans la cuisine, le révolver à la main, paraissant réfléchir. Ne sachant pas que l'arme était vide le capitaine Capo s'est précipité sur Rivière et l'a désarmé.

"Pourquoi avez-vous tiré sur votre femme ? lui a demandé le capitaine Capo.

"Parce qu'elle avait vendu mes meubles."

Puis, pressé de questions, il s'est écrié :

"Je l'ai mets; j'y suis allé dans l'intention de la tuer."

Le prisonnier a été confronté avec sa femme, qui l'a positivement accusé d'avoir tiré sur elle.

La malheureuse a été transportée à l'hôpital dans un état alarmant. Elle a reçu trois balles, l'une qui a touché le bras droit et pénétré dans la poitrine, et deux autres dans le poumon gauche. L'une de ces dernières a traversé le corps.

Condamné.

Le nègre Henry Drake, qui a tenté de dévaliser le 23 mai dernier, en plein midi, le magasin de bijouterie de Théodule Picou, rue Bourbon, 235, et qui ensuite, poursuivi par des passants et des agents de police, a tiré sur le pompier Dave Coleman et sur A. F. Schmalz, a comparu hier devant la seconde cour criminelle de cité sous les accusations de larcin, d'attaque avec une arme dangereuse et de tir avec intention de tuer.

Les témoignages entendus ayant prouvé au delà du doute les accusations portées, Drake a été déclaré coupable sur les trois chefs.

Sa sentence sera prononcée le 13 juillet prochain.

Incendie.

Hier matin, un peu avant quatre heures, une alarme a été donnée pour un feu découvert dans une maison de la rue Dryades, 1322, appartenant à Frank G. Wirth et occupée par Frank Benson, marchand de meubles.

Les flammes ont été promptement éteintes.

AMUSEMENTS.

Premier Grand Festival.
Juin 16, 17, 18.
Donné au profit du
Couvent de Notre Dame de Lourdes,
AU SOUTHERN PARK.
Samedi, 18, grand concours de BABIES, des prix seront donnés.
Musique et rafraîchissements etc.
Billets d'entrée 25 sous, enfants admis gratuitement. 8,j,m

ATHLETIC PARK.
Semaine commençant Dimanche 5 juin
Wells-Dunne-Harlan Musical Comedy Co
Comprenant Little Chip, Mary Marie et une Compagnie et Chœurs de 35 personnes dans
"By the Sad Sea Waves."
Magnifiques décors, élégants costumes, jolies filles, musique merveilleuse, superbes mises en scène.
Lever du rideau à 8 30 p.m.—Tickets en vente chez Junius Hart et au Parc.
5 jun—6t

WEST END.
TOUS LES SOIRS.
Orchestre de Concert de Paolietti.
Waller & Magill Co.
Dans des spécialités de haute classe.
Biographe Américain.
SIEGES RESERVÉS—10 CENTS.
En vente chez Junius Hart, coin des rues Canal et Bourgogne. 5 jun—6t

HOTEL ET RESTAURANT DU
WEST END,
T. TRANCHINA.....Prop
Ouvert toute l'Année.
Tous les mets délicats de la saison bien cuits et soigneusement servis.
PRIX RAISONNABLES.
3mai—3m

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
STEAMER
NEW CAMELIA,
Commençant le 14 avril 1904.
Partira de MILNEBURG à l'arrivée de train du Dépôt Louisville et Nashville à la tête de la rue du Canal, et Levée.
Tous les jours excepté les mercredis et dimanches à l'arrivée du train de 4 heures p.m.
Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures A. M.
Le beau et le temps le permettant.
EXCURSIONS.
Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing, les dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 9 h. A. M.
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Grod.
W. C. COYLE & CIE., Agents,
No 323 rue Carondelet, coin Union.
10 avril—

EXCURSIONS DU DIMANCHE A BON MARCHÉ
SUR LA NEW ORLEANS, FORT JACKSON ET GRAND ISLE RAILROAD.
Les trains partent d'Alger à 8 heures a. m. et arrivent à 7.35 heures p. m. Billets pour aller et le retour 50 sous, 75 sous et $1.
J. S. LANDRY
Surintendant.

Skin Diseases!
To prove the wonderful curative powers of
Hydrozone
to all afflicted with Skin Disease of any kind, I will send
One Trial Bottle Free
to anyone sending me 10 cents to pay postage. Hydrozone is a harmless germicide. A trial will convince.
Booklet on treatment of diseases sent free on request.
Sold by leading druggists.
Prof. Charles Marchand
63 E. Prince St., New York.

L'AFFAIRE DU SHERIF

DE LA

PAROISSE DE CALCASIEU.

Une dépêche de Lac Charles annonçait hier qu'une nouvelle saisie des fonds du shérif de la paroisse de Calcasieu, M. Perkins, avait été demandée au tribunal par MM. Pujo et Moss, au nom de la "Fidelity and Trust Company", pour un montant de $1750.

Cette compagnie requiert la Banque Nationale de Calcasieu, où sont déposés des fonds, de protéger ses intérêts.

Perkins a disparu de Lac Charles et, malgré des informations demandées à divers points du Texas on n'a pu apprendre l'endroit où il se trouve actuellement.

L'opinion générale est que le shérif Perkins s'est enfui pour échapper à la justice.

L'affaire est maintenant entre les mains de l'Attorney général Guion, qui va consulter les textes de lois et instituer des poursuites contre l'ancien auditeur d'état W. S. Frazee et sa caution pour le recouvrement de la différence entre la somme obtenue par l'Etat et le montant des détournements de Perkins.

Le gouverneur Blanchard, qui se trouvait avant-hier à Lac Charles, a déclaré qu'aucun effort ne serait épargné pour recouvrer l'argent détourné, et on peut juger de l'énergie avec laquelle il poussera l'affaire par sa promptitude, dès son arrivée au pouvoir, à prévenir l'auditeur d'état Behrman et à juger de la gravité de la situation dans la paroisse de Calcasieu.

VOL.

Pendant qu'un nègre du nom de James Gates s'était endormi sur un banc dans le parc Lincoln, à Carrollton, l'avant-dernière nuit, sa montre et sa chaîne ont été volées par un inconnu.

AVIS SPECIAUX.

AVIS.

Aux Actionnaires de la Jackson Brewing Co.

Conformément à l'Article IV de la Charte de la Compagnie une élection pour neuf (9) Directeurs devant servir pour l'année suivante aura lieu aux bureaux de la Compagnie MERCREDI le 15 juin de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

GUS. OERTLING,
5 jun—10t Sec.-Trés.

Le feu qui a détruit le contenu de notre magasin dimanche après midi le 29 mai 1904 ne causera aucune interruption dans nos affaires. Nous continuerons à notre nouveau magasin 220 rue des Magasins A l'enseigne de la rue Gravier. Toutes les commandes recevront une prompte attention.

THE RECORD OIL REFINING CO.
THOS C. ANDERSON, Président.
2 jun—1semaine

VENTE POUR TAXES.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Ventes de Propriétés Foncières POUR TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables délinquants — Paroisse d'Orléans, Deuxième District.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, Deuxième District, paroisse d'Orléans, Nouvelle Orléans, 25 mai 1904.

En vertu de l'arrêté qui m'est confié par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane je vendrai à la porte principale de la Maison de Cour, siège du Civile de District de ladite paroisse, dans la paroisse d'Orléans aux heures légales fixées pour la vente des propriétés à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 25ème jour de juin A. D. 1904 et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, pour forcer la collection des taxes assessées dans l'année 1903, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 décembre 1903 et au taux de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables délinquants, le montant des taxes dues pour chacun d'eux, d'après l'assessement de ladite année et les propriétés foncières assessées à chacun d'eux devant être offertes en vente sont comme suit, à savoir :

AMIEL, Vve. EMMA—
Taxe d'Etat de 1903.....$2 10
Taxe de levée district d'Orléans.....35
Total.....$2 45
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Canal, St Patrick, Bernadotte et Iberville, désigné comme lot No 7 dans îlet No 612, mesurant 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Cana, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

AMIEL, Vve. EMMA—
Taxe d'Etat de 1903.....$2 10
Taxe de levée district d'Orléans.....35
Total.....$2 45
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cana, St Patrick, Bernadotte et Iberville, désigné comme lot No 8 dans l'îlet No 612, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Canal, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

CATALANA, LORENZA, Femme de ANTONIO CARUSO—
Taxe d'Etat de 1903.....$1 20
Taxe de levée district d'Orléans.....20
Total.....$1 40
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Roman, Prieur et St Pierre, désigné comme lot No 12 dans l'îlet No 133, mesurant 30 pieds 5 pouces de face à la rue Orléans sur 60 pieds de profondeur et 33 pieds 2 pouces dans le fond.

COUGET, Vve. JEAN M.—
Taxe d'Etat de 1903.....30c
Taxe de levée, district d'Orléans.....05c
Total.....35c
Une partie de lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues White Bread, St Philippe et Dumaine désignée comme partie du lot No 1 dans l'îlet No 355, mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue White sur 75 pieds 4 pouces de profondeur sur une ligne de côté et 75 pieds 6 pouces sur l'autre.

CHADWICK, EDMUND H—
Taxe d'Etat de 1903.....60c
Taxe de levée district d'Orléans.....10c
Total.....70c
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Hagan, les rues Rendon, Toulouse et la Promenade Carondelet désigné comme lot No 1 dans l'îlet No 448, mesurant 35 pieds 8 pouces de face à l'avenue Hagan sur 154 pieds 5 pouces de profondeur sur une ligne de côté et 154 pieds 3 pouces sur l'autre et 31 pieds 9 pouces dans le fond.

CHADWICK, EDMUND H—
Taxe d'Etat de 1903.....60c
Taxe de levée, district d'Orléans.....10c
Total.....70c
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Hagan, les rues Rendon, Toulouse et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No 2 dans l'îlet No 448, mesurant 35 pieds 8 pouces de face à l'avenue Hagan sur 154 pieds 5 pouces de profondeur sur une ligne de côté et 154 pieds 1 pouce sur l'autre et 31 pieds 9 pouces dans le fond.

CHADWICK, EDMUND H.—
Taxe d'Etat de 1903.....60c
Taxe de levée, district d'Orléans.....10c
Total.....70c
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Hagan, les rues Rendon, Toulouse et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No 3 dans l'îlet No 448, mesurant 35 pieds 8 pouces de face à l'avenue Hagan sur 150 pieds 5 pouces de profondeur sur une ligne de côté et 153 pieds 11 pouces sur l'autre et 31 pieds 9 pouces dans le fond.

CHADWICK, EDMUND H.—
Taxe d'Etat de 1903.....60c
Taxe de levée, district d'Orléans.....10c
Total.....70c
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Rendon, la Promenade Carondelet et l'avenue Hagan désigné comme lot No 4 dans l'îlet No 448, mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur et formant l'encoignure de la rue Toulouse et l'avenue Hagan.

CHADWICK, EDMUND H—
Taxe d'Etat de 1903.....60c
Taxe de levée district d'Orléans.....10c
Total.....70c
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Rendon, Toulouse et l'avenue Hagan, désigné comme lot No 26 dans l'îlet No 448, mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la Promenade Carondelet sur 100 pieds de profondeur.

DEVLIN, Vve. WM.—
Taxe d'Etat de 1903.....$27 00
Taxe de levée, district d'Orléans.....4 50
Total.....$31 50
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues S. Louis, Conti, Burgundy et Royale, désigné comme lot N° 8 dans l'îlet No 63, mesurant 47 pieds 11 pouces de face à la rue St Louis sur 89 pieds 9 pouces de profondeur.

LALA, DOMINICK—
Taxe d'Etat de 1903.....$13 80
Taxe de levée, district d'Orléans.....2 30
Total.....$16 10
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Dauphine, Bourgogne et l'avenue Esplanade, désigné comme lot No 8 dans l'îlet No 81, mesurant 20 pieds de face à la rue Quartier sur 75 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Quartier et Bourgogne.

MONETTE, JULES J.—
Taxe d'Etat de 1903.....$2 70
Taxe de levée, district d'Orléans.....45
Total.....$3 15
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, Iberville et l'avenue Bienville, désigné comme lot No 21 dans l'îlet No 277, mesurant 26 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Galvez sur 130 pieds de profondeur.

N. O. GERM. AM. HOMESTEAD and BUILDING ASS'N.—
Taxe d'Etat de 1903.....$4 20
Taxe de levée, district d'Orléans.....70
Total.....$4 90
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cont, Broad, Dorgenois et l'avenue Bienville, désigné comme lot No 12 dans l'îlet No 345, mesurant 30 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds de profondeur.

SPOTORNO, LOUIS—
Taxe d'Etat de 1903.....60c
Taxe de levée, district d'Orléans.....10c
Total.....70c
Trois lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Rendon, Lopez, Promenade Carondelet et rue Toulouse, désignés comme lots Nos 1, 5, 6, 7 et 8 dans l'îlet No 427, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur et lot No 4 formant l'encoignure des rues Toulouse et Rendon.

SPOTORNO, LOUIS—
Taxe d'Etat de 1903.....30c
Taxe de levée, district d'Orléans.....05c
Total.....35c
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Lopez, Rendon et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No 13 dans l'îlet No 427, mesurant 30 pieds de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Toulouse et Lopez.

SPOTORNO, LOUIS—
Taxe d'Etat de 1903.....60c
Taxe de levée, district d'Orléans.....10c
Total.....70c
Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lopez, Rendon, la Promenade Carondelet et rue Toulouse, désignés comme lots Nos 14 et 15 dans l'îlet No 427, mesurant chacun 33 pieds 2 pouces de face à la rue Lopez sur 154 pieds de profondeur.

SPOTORNO, LOUIS—
Taxe d'Etat de 1903.....60c
Taxe de levée, district d'Orléans.....10c
Total.....70c
Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Lopez, Rendon et Toulouse, désignés comme lots Nos 17 et 18 dans l'îlet No 427, mesurant chacun 30 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 100 pieds de profondeur.

Audit jour de vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés spécifiées que me désignera chacun des débiteurs, et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de ladite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par ledit débiteur. Les ventes se feront sans estimation, au comptant contre monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété, et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

JOHN BREWSTER,
Collecteur de Taxes d'Etat Deuxième District.
mai 25—juin 1, 8, 15, 22, 25.

Avis aux créanciers hypothécaires sur propriétés du Deuxième District.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, Deuxième District, paroisse d'Orléans, Nouvelle Orléans, 25 mai 1904.

Conformément à la section 63 de l'acte No 85 de 1888, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur les propriétés foncières situées dans le Deuxième District paroisse d'Orléans, sur lesquelles il n'aurait pas été acquitté les taxes de l'année 1903, que j'en commencerai la vente, à la porte de la Maison de Cour, le SAMEDI, 25 juin 1904 à 11 heures a. m., et que nombre de portions de ces propriétés délinquantes sont maintenant annoncées dans ce journal, conformément à la loi préparatoire à ladite vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de ventes pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

JOHN BREWSTER,
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Deuxième District, paroisse d'Orléans.
mai 25—juin 1, 8, 15, 22, 25.

Suite à la huitième page.

fouissement du cadavre du capitaine, en un coin ignoré du Sahara.

D'ailleurs, lorsqu'il fut enlevé, M. de Bussiares était agonisant, absolument incapable de supporter aucun transport lointain.

Là-bas, tout le monde est convaincu qu'il est mort victime de la vengeance des Touareg Hoggars, toujours insoumis; mais les preuves font défaut.

Ces peuplades du désert nourrissent une haine invétérée, farouche, contre tous les chrétiens, surtout contre les Français.

De plus, le capitaine, lors d'une récente opération militaire dans le Sud, s'était montré d'une rigueur exceptionnelle dans la répression des tribus hostiles.

Or, les Arabes ou les Touareg ne sont pas hommes à oublier cela.

Voilà, cher baron, les derniers détails.

—Et....cette femme....cette Paule Berthier, sitôt veuve, qu'est-elle devenue ? questionna Dutertre préoccupé.

—Ma foi, je ne sais pas trop. D'abord, à la suite de l'enlèvement de son mari, enlèvement qu'elle ne put empêcher, puisqu'elle avait été bâillonnée et ligottée, elle fut atteinte d'un commencement de fièvre cérébrale.

Jean Berthier, son oncle, usant de toutes les ressources possibles, trouva le moyen de la faire transporter à Constantine.

Puis un beau matin, j'appris avec stupéfaction son départ et celui de l'oncle, mais sans avoir pu savoir où ils se rendaient, et dans quel état.

—Bien. D'ailleurs, elle n'est pas à craindre, murmura Dutertre à voix basse.

—Alors vous êtes content, hein !..... ricana Charly qui avait entendu pourtant.

—Oh ! monsieur, quelles affreuses paroles ! se récria Mme Dutertre indignée.

—Laissez donc, madame, je sais ce que je dis.

Il y a longtemps que j'ai vu clair dans le jeu de ce cher baron.

—Allons, allons, Charly, pas de pareilles insinuations en un moment si pénible, osa dire Dutertre, d'un accent hypocritement pénétré.

—Bast ! Entre nous, ça n'a pas d'inconvénients. Je suppose que madame est au courant, n'est-ce pas ?

Impatienté par l'insistance ironique du personnage, le baron se leva.

—Est-ce tout ce que vous aviez à me dire ? demanda-t-il en même temps, d'un ton cassant.

—Non, pas positivement, répliqua Charly, sans s'émouvoir et sans bouger de sa place.

Comme je vous l'ai annoncé, dès mon arrivée, je viens régler mes comptes avec vous.

—Mais ils le sont, je crois.

—Erreur, cher baron, croyez-vous, d'abord, que la nouvelle de la mort du capitaine ne vaut pas son pesant d'or ?

—Vous n'y êtes pour rien, je suppose ?

—Certainement, s'empressa de répondre Charly, les traits contractés par une fugace expression de gêne.

Pourtant, j'ai fait le voyage d'Algérie en France pour vous apporter des détails; et puis, j'ai eu d'autres frais, impossibles à énumérer en ce moment.

—Allons, finissons-en, fit Dutertre impatienté. Quelles sont vos prétentions ?

—Il me faut cinq mille francs, et je vous donne quittance, en vous rendant les lettres que vous m'avez écrites là-bas.

—Cinq mille francs, mais c'est de la folie, du chantage !

—Je vous en prie, cher baron, pas de gros mots; payez et vous serez considéré.

—Jamais cela. D'ailleurs, je n'ai pas en ce moment une pareille somme disponible.

—Oh ! si c'est la seule difficulté, je vous accorderai volontiers huit jours, mais pas davantage.

—Non, non, ni dans huit jours, ni dans un mois, se défendit Dutertre, je trouve vos prétentions exorbitantes : je n'y souscrirai pas.

Je ne vous dois rien en réalité; par conséquent, nos relations doivent cesser, dès maintenant.

Après avoir dit cela d'un ton péremptoire, capable, croyait-il, d'en imposer à son auditeur, Dutertre marcha vers la porte.

Mais cette invitation à sortir laissa Charly fort indifférent.

—Ecoutez, dit-il froidement à son tour, je ne veux pas vous prendre en traître, malgré votre canaillerie vis-à-vis de moi.

Comme je vous l'ai promis tout à l'heure, je vous laisse huit jours pour trouver les cinq mille balles et me les verser intégralement.

Passé ce délai, je vous préviens que je remettrai à Me Teauvin, dont je connais l'adresse, toutes les lettres que vous m'avez écrites au sujet du capitaine de Bussiares.

Et pour le cas où cet honorable notaire ne serait pas suffisamment édifié par cette lecture, sur vos intentions et vos désirs, je compléterai ces renseignements par un petit récit personnel.

Si, après cela, on vous confie la tutelle de la gosse, ça m'étonnerait bien !

Puis Charly marcha lentement vers la porte, s'arrêta sur le seuil, et se retourna de nouveau, menaçant, vers le baron :

—Huit jours, pas une heure de plus, ou sans ça je mange le morceau !

—Misérable ! grinça Dutertre entre ses dents serrées de rage.

Et la porte refermée sur son étrange visiteur, il se laissa tomber sur un siège, accablé par ce nouveau coup.

Mme Dutertre, dont la physionomie trahissait la honte, l'écœurement et le mépris, s'était levée.

Elle passa devant son mari, hautaine pour la première fois de sa vie, laissant tomber de ses lèvres cette épithète :

—Malheureux !....

Pendant ce temps, Charly descendait l'escalier de la maison, le front soucieux.

Sa tentative de chantage, pourtant escomptée à l'avance pour l'exécution de projets futurs, avait momentanément échoué.

L'attitude à la fois hautaine et gênée du baron ne présageait pas qu'il dût céder dans le délai fixé.

Or, Charly possédait de maigres ressources, incapables de lui permettre un long séjour à Paris.

D'ailleurs, il aurait préféré retourner en Algérie, théâtre de ses premiers exploits peu scrupuleux. Là-bas, il se sentait en terrain connu, sur lequel il avait à l'avance bâti des combinaisons, destinées à l'exploitation de la sottise et de la crédulité humaines.

Sa nature paresseuse, son caractère sournois et fourbe d'intrigant l'incitaient aux opérations louches, aux besognes malhonnêtes, pourvu que lucratives.

Fils d'un ancien fonctionnaire, retraité avec une aisance modeste, il n'avait jamais voulu s'astreindre à un travail suivi.

Après avoir terminé, tant bien que mal, des études incomplètes, vers l'âge de dix sept ans, il s'était aussitôt lancé dans une existence de plaisirs, plus ou moins relevés, dépensant sans compter la petite part d'héritage lui revenant de la mort de sa mère.

Ces ressources épuisées par la précoce débauche, par le jeu, les courses et le reste, il avait dû recourir à la bourse de son père.

De caractère trop faible pour lui résister, et d'ailleurs, redoutant tous les jours que le manque d'argent ne jetât son fils dans des compromissions déshonorantes, M. Charly s'était ruiné rapidement, en même temps qu'il mourait de chagrin.

Devenu orphelin, et désormais sans patrimoine, Charly, bientôt atteint par la misère, prit le parti de s'engager.

Il connaissait le capitaine de Bussiares, dont le père était jadis l'ami du sien.

Lui-même avait été, durant les premières années de sa jeunesse, le camarade de collège de Georges, et malgré la différence d'âge qui devait les séparer, seulement plus tard, une certaine intimité les avait liés.

Il choisit donc son régiment et se fit habilement placer dans sa compagnie même.

Durant la première année de son service militaire, il parut s'assagir, du moins en apparence; en tous cas, maintenu dans le droit chemin par l'inexorable discipline, il se conduisit bien.

Intelligent et débrouillard, de plus recommandé par de Bussiares, abusé sur son compte, il fut vite nommé sous-officier.

Pourvu, peu après, de l'emploi de secrétaire du trésorier, dont les fonctions étaient remplies par son protecteur, il conquit une sorte d'indépendance.

Tout en tenant la comptabilité du régiment, il devint en même temps le secrétaire particulier, le confident même de son chef, trop confiant en son ancienne amitié.

A continuer

Le Meilleur Remède au Monde pour les Enfants en Dentition.

Un Remède Ancien Mis à une Heureuse Epreuve
DEPUIS PLUS DE SOIXANTE ANS,
MRS. WINSLOW'S SOOTHING SYRUP a été employé depuis plus de SOIXANTE ANS avec un SUCCES PARFAIT par des MILLIONS de MERES pour leurs ENFANTS EN DENTITION. IL CALME L'ENFANT, AMOLLIT les GENCIVES APAISE toute DO